

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2008)
Heft: 221-222

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



BERNE

• Les candidats à la naturalisation qui ne vivent pas depuis longtemps en Suisse devront suivre des cours d'intégration dans le canton de Berne. Le Grand Conseil a pris cette décision et mis les frais de ces cours à la charge des intéressés. Quelques communes bernoises avaient déjà introduit cette pratique. Les participants reçoivent des informations sur la démocratie suisse, ses normes et valeurs sociales, les droits et devoirs du citoyen, ainsi que sur le système éducatif et de formation. Les étrangers qui ont été à l'école en Suisse en seront dispensés. Les communes sont chargées de la mise en œuvre de ces cours. Elles pourront se regrouper à cet effet.

• Les élèves de Wattenwil ont capturé un jeune lynx qui errait dans leur cour d'école. Ils ont averti un garde-faune et lui ont remis l'animal, âgé de trois mois, qui a été placé dans un parc pour animaux sauvages. Les autorités cantonales devront décider du sort de ce félin amaigri.

• Le gouvernement bernois veut mettre en place une protection contre les effets nocifs du tabagisme sans attendre une solution fédérale. Il a adopté un projet de loi interdisant de fumer dans les hôtels, les restaurants et les espaces intérieurs publics. Le Grand Conseil devrait se prononcer prochainement.



BÂLE-VILLE

- Un visiteur a volé un livre intitulé « Steel this book », le jour de l'ouverture du festival des arts électroniques « Shift » à Bâle. L'objet, qui faisait partie d'une installation, est une pièce unique, ont indiqué les organisateurs. La pièce n'était pas sécurisée. Le livre était exposé dans une couveuse pour prématués. Sa valeur n'est pas chiffrable. L'œuvre n'était pas à vendre.
- L'éléphant femelle « Ruaha » a fêté le 55^e anniversaire de son arrivée au zoo de Bâle. Elle est la plus vieille éléphante au monde vivant dans un jardin zoologique. Originaire de Tanzanie, elle n'avait qu'un an lorsqu'elle a débarqué le 1^{er} novembre 1952 à Bâle. Son gâteau d'anniversaire a été piqué de 55 carottes en guise de bougies.



GRISONS

- La deuxième plus grande réserve forestière de Suisse, d'une surface de plus de 15 km², a été créée sur le territoire des communes grisonnes de Cama, Leggia et Verdabbio. Cette forêt ne sera plus exploitée pendant 50 ans. Pro Natura, le canton des Grisons et les trois communes ont signé le contrat de protection de la réserve. Il s'agit de la plus grande de Suisse après celle du parc national, également dans les Grisons. La nouvelle réserve se situe entre Bellinzona et le col du San Bernardino, dans le Misox, de 450 à 2 200 mètres d'altitude. On y trouve, entre autres, des hêtraies à luzules blanc-de-neige, des pessières-sapinières à calamagrostides velues, des châtaigneraies à raiponces. Pour la création de cette réserve, la Fondation Hauser met à disposition 370 000 francs. La plus grande partie de cette somme est destinée à indemniser les communes pour le manque à gagner occasionné par l'abandon de l'exploitation du bois. La contribution du canton des Grisons se monte à 99 000 francs.
- Vitus Huonder est le nouvel évêque de Coire. Le Grison de 65 ans a été intronisé dans l'abbaye d'Einsiedeln, la

cathédrale de Coire étant en restauration. Il succède à Amédée Grab qui s'est retiré pour des raisons d'âge après neuf ans passés à la tête de l'évêché.



Fribourg

- L'association « Fusion 2011 » a officiellement lancé la récolte de signatures visant la fusion de la ville de Fribourg et de quatre communes voisines : Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccots et Corminboeuf. L'association a 90 jours jusqu'au 20 décembre pour récolter les paraphes du dixième des citoyens actifs des communes concernées, condition au succès de l'initiative. En signant cette dernière, les citoyens ne se prononcent pas encore concrètement sur la fusion. Ils donnent mandat à leurs exécutifs de négocier une convention de fusion qui sera soumise au scrutin populaire.
- Le motard flashé à 229 km/h à Farvagny-le-Petit (FR) sur un tronçon limité à 80 km/h est un gendarme fribourgeois. Suspendu, il est sous le coup d'une enquête administrative ainsi que de poursuites pénales. Ce jour-là, la police avait pincé toute une série de contrevenants à des vitesses excessives.



GENÈVE

- Les militaires genevois ne doivent plus automatiquement ramener leur fusil à leur domicile une fois leurs obligations remplies. Le Conseil d'Etat a décidé qu'ils peuvent dorénavant déposer leur arme gratuitement à l'arsenal. Actuellement, l'armée suisse offre déjà cette possibilité mais à titre exceptionnel. Ce service coûte par ailleurs une cinquantaine de francs par an.
- Le directeur franco-saoudien de la mosquée de Genève est accusé de mariage forcé. C'est sa femme qui l'a dénoncé. Cette Suisse convertie à l'islam dit avoir été unie à Fathy Neamat-Allah le 5 juin à la mosquée. « Plusieurs personnes ont exercé des pressions pour que le mariage se fasse rapidement, a-t-elle expliqué. Après, j'ai été cloîtrée et j'ai subi des violences ▶

BÂLE-CAMPAGNE

- Après Zurich et Saint-Gall, les Verts libéraux ont annoncé la naissance de leur troisième section cantonale, Bâle-Campagne. Des anciens membres du PRD à la fibre écologiste sont à l'origine de cette section, mise sur pied en six semaines.
- Novartis va investir 300 millions de francs pour agrandir son site de Schweizerhalle, avec à la clé la création de 80 emplois. Le projet consiste à accroître la production du Diovan, un antihypertenseur dont les ventes dépassent 5 milliards par an. La construction devrait être achevée cet automne.

psychologiques. Ce mariage devait uniquement servir à fournir des papiers à cet homme ».



APPENZELL

- Les Appenzellois des Rhodes-Extérieures ont approuvé à une large majorité d'abaisser l'imposition des entreprises en 2008. Par 10 715 voix contre 3 420, ils ont soutenu la loi fiscale la plus basse de Suisse. La participation a atteint 39,8 %. Avec une imposition totale (cantionale et fédérale) de 12,5 %, le canton surclasse celui d'Obwald (13,1 %). L'imposition du bénéfice des entreprises connaîtra un taux unique (flat-tax) de 6 % et celle des dividendes se montera à 60 %. Au-delà de la Suisse, Appenzell Rhodes-Extérieures présentera également une position attrayante au niveau européen, en pointant au deuxième rang derrière l'Irlande et Chypre.



VAUD

- Le patron du Paléo Festival de Nyon, Daniel Rossellat, organisera l'inauguration du M2 à Lausanne du 19 au 21 septembre prochain. Entre 100 000 et 200 000 personnes sont attendues sur le tracé du métro, a indiqué la société Lausanne-Ouchy SA. Les festivités seront mises sur pied en collaboration avec la Radio Suisse romande à l'occasion de son 3^e festival Label Suisse. L'événement s'inscrira en outre dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2008 et le Comptoir suisse s'y associera en plaçant sa foire sous cette thématique.

- Véritable mémoire suisse et du monde sur près de quatre décennies, la collection de près d'un million de clichés des archives photographiques du groupe Edipresse est devenue encombrante à l'heure du numérique. Edipresse a donc pris contact avec toute une série de partenaires potentiels pour la récupération de ce fonds mémoriel. Les Archives cantonales vaudoises ont bondi sur l'occasion. « Il y a de véritables perles dans ces images, explique Gilbert Coutaz, directeur de l'institution. Nous ne repren-

drons qu'une partie du fonds, les photos les plus représentatives de l'histoire du canton ».

- Cinq ans après le jumelage entre Assens et Colombey-les-Deux-Églises, le village vaudois a officiellement baptisé une place du nom du village français cher au général de Gaulle. L'inauguration de la place a attiré pas loin de 1 000 personnes, dont Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat et le petit-fils du général, Jean de Gaulle.



NEUCHÂTEL

- Le canton de Neuchâtel va développer la politique d'intégration des étrangers mise en œuvre depuis quinze ans. Il compte mettre l'accent sur l'intégration professionnelle. « Un gros travail de persuasion » est nécessaire dans les entreprises, a souligné Claude Bernoulli, président de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE). Par ailleurs, une « charte de la citoyenneté » destinée aux étrangers est en cours d'élaboration. Autre mesure originale, les concierges d'immeubles vont être sensibilisés à ces questions.

- Un chauffeur des transports publics a été agressé à Neuchâtel. Un passager lui a asséné deux coups de poing au visage parce qu'il « n'aimait pas sa façon de conduire ». La prothèse dentaire du chauffeur s'en est trouvée brisée du même coup. L'assaillant n'a pas pu être identifié.



SAINT-GALL

- Les policiers saint-gallois ont fait une surprenante découverte. Lorsqu'ils ont arrêté un conducteur de 21 ans à Jonschwil (SG), ils ont constaté que l'homme visionnait un film vidéo en utilisant son pare-soleil rabattu comme écran.
- Un petit garçon de trois ans a senti l'appel du large. À Gossau, il a échappé à l'attention de sa maman pour aller prendre seul le train. Le bourlingueur en herbe a été intercepté sur les quais de Saint-Gall par le personnel de la gare. La mère avait alerté la police deux heures après la disparition de son fils.



JURA

- L'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol a franchi une étape cruciale. Après sept ans de négociations, de procédures et de préparatifs sur le projet d'assainissement, ce gigantesque chantier a enfin pu démarrer au grand soulagement des partenaires et des habitants de la commune ajouloite de Bonfol. Le site pollué sera entièrement assaini en 2014. La décharge contient environ 115 000 tonnes de déchets chimiques entreposés entre 1961 et 1976 par la chimie bâloise. Son assainissement coûtera plus de 200 millions de francs.



ARGOVIE

- Une Ferrari d'environ 350 000 francs a causé un accident sur l'A1 entre Rothrist (AG) et Gunzgen (SO). Selon plusieurs médias, le conducteur de l'engin n'est autre que le patron de Fiat, Sergio Marchionne, qui n'a pas été blessé. Il venait de Genève et roulait vers Rüschlikon (ZH) où il devait participer à une manifestation organisée par une grande banque suisse.



VALAIS

- Après s'être séparé de la Fédération suisse des vignerons en août dernier, le Valais est aujourd'hui en conflit avec l'Interprofession suisse du vin (ISV). En difficulté depuis la faillite de l'organe de promotion Swiss Wine Communication en 2005, l'ISV a demandé aux régions d'abandonner leurs créances. Toutes ont accepté sauf l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais (IVV), qui exige six conditions. La créance permet avant tout à l'IVV de soulever plusieurs problèmes, dont le poids du Valais au sein de l'ISV.

- Au procès de la rupture du puits blindé de Cleuson-Dixence (qui en 2000, avait provoqué la mort de trois personnes et des millions de francs de dégâts), deux accusés ont été reconnus coupables d'homicide par négligence. À Sion, le Tribunal les a condamnés à des peines pécuniaires avec sursis. Il a en revanche acquitté les deux autres accusés.

- Le président de la Lega, Giuliano Bignasca s'est encore illustré. Dans le journal de son parti, il a critiqué l'équipe nationale de football parce qu'elle comporte trop de joueurs de couleur : « *Un footballeur de couleur chocolat est acceptable. Mais trois, c'est décidément trop* ». Des propos qui pourraient lui valoir des ennuis : le Ministère public tessinois a ouvert une enquête. Quant à l'Association suisse de football, elle a jugé l'intervention de Bignasca inacceptable et consternante.



SOLEURE

- À Granges, la police a interpellé cinq extrémistes de droite impliqués dans une altercation avec un groupe d'étrangers. Plusieurs bâtiments ont été endommagés. Les dégâts sont estimés à plusieurs milliers de francs. Dix extrémistes et quinze étrangers étaient de la partie. Les agents de la police cantonale appelés en renfort ont été accueillis à coups de pierres.

- Une agricultrice du canton de Soleure doit définitivement renoncer à la horde de chiens qui vivaient sur son domaine. Le Tribunal fédéral a confirmé une décision des services vétérinaires. Il ne l'autorise qu'à garder un seul mâle castré. La paysanne avait détenu pas moins de 45 chiens jusqu'à ce que les autorités mettent le holà. Mal nourris, mal éduqués, les animaux avaient suscité des plaintes de passants qui s'étaient approchés du domaine. Âgée de 49 ans, l'agricultrice avait déjà subi précédemment les foudres de l'office vétérinaire cantonal. Sa manière de s'occuper du bétail avait suscité une pluie de critiques. Après avoir accepté de se séparer de 38 de ses chiens, laissés aux organisations de protection des animaux, elle souhaitait en garder sept. Un vœu auquel le Tribunal fédéral s'est définitivement opposé.



SCHAFFHOUSE

- Schaffhouse va renoncer à l'impôt dégressif qu'il avait été le premier canton à introduire en 2004. Il suit ainsi l'avis du Tribunal fédéral qui a jugé anticonstitutionnel ce modèle fiscal dans un arrêt rendu sur le cas d'Obwald. Dès 2009, le taux unique devrait être introduit.



TESSIN

- Des inconnus ont volé tout un troupeau de moutons sur les alpages de Carecchio et Forna dans le Val Verzasca. En tout, 68 moutons, 20 agneaux et deux boucs sont portés disparus. Le propriétaire a annoncé le vol à la police tessinoise. Malgré d'intenses recherches menées par les habitants des alpages, les bêtes sont introuvables, indique la police dans un communiqué.
- Deux personnes ont perdu la vie dans la chute d'un avion de tourisme au-dessus d'Ambri. Les deux autres occupants sont grièvement blessés, a annoncé la Rega. Par un épais brouillard, l'appareil a percuté le versant sud du Foïsc (2 208 m) près du lac Ritom. Les causes de l'accident n'ont pas encore été établies. Une enquête a été ouverte.



ZURICH

- Le propriétaire des pitbulls qui ont tué un enfant en 2005 à Oberglatt a été expulsé vers l'Italie. Cet Italien de 43 ans veut à nouveau élever des pitbulls dans son pays.
- Le nouveau stade Letzigrund est terminé, après 21 mois de travaux. Il a été remis aux autorités de la ville. Il dispose de 30 000 places assises et a coûté 110 millions de francs. Le stade pourra aussi accueillir des concerts avec 50 000 spectateurs. Trois matchs de l'Euro 2008 doivent s'y dérouler.

- L'organisation d'aide au suicide Dignitas se retrouve sans locaux. La commune de Stäfa où elle venait de louer un appartement lui a interdit provisoirement de l'utiliser. À Zurich, elle s'était déjà vue contrainte de quitter l'appartement où elle accompagnait dans la mort les candidats au suicide, car les habitants du quartier ne supportaient plus de voir régulièrement des cercueils sur le trottoir. À Stäfa, les voisins semblent déjà se mobiliser contre l'activité de Dignitas. L'Exécutif a lui aussi visiblement des craintes. Dans un communiqué, il précise que dans une zone d'habitation, seules des exploitations ne dérangeant pas le voisinage sont autorisées. Il va examiner si c'est le cas de l'assistance au suicide.



ZOUG

- La police zougoise a arrêté à Steinhausen un chauffeur de camion qui circulait depuis trois mois sans permis. Pris dans un contrôle de routine, l'homme a expliqué qu'il avait oublié son permis. Mais un contrôle a permis de constater que ce chauffeur professionnel s'était fait retirer son permis trois mois plus tôt.



LUCERNE

- Un conducteur de 26 ans a été condamné à une peine pécuniaire de 90 jours-amendes à 100 francs avec sursis et à une amende de 3 500 francs. Il devra en outre payer 12 000 francs de frais de procédure. En 2005, il avait largement dépassé la vitesse autorisée et avait percuté une maison dans la région de Hochdorf (LU).

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET